



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 755/2023
Date de la séance du CE : 28 juin 2023
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
N° d'affaire : 2022.WEU.5404
Classification : Non classifié

Rapport du Conseil-exécutif sur la mise en œuvre de la motion 011-2019 CIAT (Klauser, Berne) adoptée sous forme de postulat : Des réserves stratégiques de terrains à bâtir pour le canton de Berne

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, arrête :

1. Le Conseil-exécutif adopte le rapport intitulé « Des réserves stratégiques de terrains à bâtir pour le canton de Berne ».
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
- Direction des travaux publics et des transports
- Direction de l'intérieur et de la justice
- Direction des finances

Pièce jointe

- Rapport intitulé « Des réserves stratégiques de terrains à bâtir pour le canton de Berne »